

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 484

présenté par
M. Lamirault

ARTICLE 29

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le foncier forestier »,

les mots :

« la parcelle forestière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel